

## **Contexte**

En France, face à la colère sociale qui s'exprime depuis plusieurs mois, la seule réponse gouvernementale est d'une part la répression et la violence et d'autre part l'accélération de réformes régressives avec l'obsession d'une réduction de la dépense publique. Sur fond de crise sociale, il devient trop facile pour une minorité d'individus d'essayer de renvoyer sur d'autres à cause de leurs origines, de leurs religions ou tout simplement de leur diversité, l'origine de leurs problèmes. Face à ces vents mauvais, la FSU continuera de défendre l'égalité de toutes et tous pour une société enfin débarrassée de toutes les formes de racisme et de xénophobie.

La FSU s'oppose aux restrictions des libertés comme la loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester, dite loi anti-casseurs. Des violences contre les personnes, les biens, les institutions ne peuvent en aucun cas justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs démesurés et décrète qui peut ou ne peut pas manifester.

De plus, la répression policière est montée d'un cran. Régulièrement des citoyen-n-es, des associations, le défenseur des droits, voire des organismes internationaux témoignent de comportements disproportionnés et illégitimes perpétrés contre des manifestants. La FSU exige l'abandon de toutes les armes dont l'usage a conduit à de nombreuses mutilations. Il est aussi nécessaire que soit menée une réflexion sur le rôle de la police dans une société démocratique.

Le vendredi 15 mars 2019 a été clôturé le grand débat national. Les conclusions et pistes déjà évoquées s'inscriront sans doute dans les politiques déjà mises en œuvre et alimenteront la déception, voire la colère. Le mouvement social devra faire valoir ses alternatives.

## **Fonction publique**

Le gouvernement veut mettre en œuvre rapidement une réforme d'ampleur de la Fonction publique, le projet de loi sera présenté au conseil des ministres du 27 mars. Ce texte modifierait en profondeur le recrutement et la gestion des personnels en fragilisant le statut sous prétexte de rigueur budgétaire et de modernisation : fusion de CT et CHSCT en « comité social d'administration » , réorganisation des CAP avec la suppression de leurs compétences notamment en matière d'avancement et de mutation. Seul un recours individuel administratif une fois la décision prise par la hiérarchie permettrait de contester une décision laissant la place à l'arbitraire et à l'injustice.

Ce texte prévoit la multiplication des recours au contrat plutôt qu'à des recrutements de fonctionnaires, et la suppression de 120 000 postes permis grâce à un « plan social ». La FSU s'oppose à ce projet de loi et revendique le respect des droits des fonctionnaires, un meilleur fonctionnement du service public, des créations d'emplois à hauteur des besoins, des salaires revalorisés et un rattrapage du pouvoir d'achat. Face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, la Fonction publique a un rôle important à jouer.

## **Loi « Pour une École de la confiance »**

La loi sur l'école de la confiance, dépourvue d'ambition éducative, ne prévoit aucunement de réduire les inégalités scolaires. Elle ne fera qu'accentuer et renforcer le déterminisme social. Fondée sur une logique de dérégulation des cadres nationaux et réglementaires, elle traduit sur le terrain législatif les partis pris rétrogrades du ministre (resserrement sur les fondamentaux, transmission verticale des valeurs de la République) et renforce l'autoritarisme du pilotage institutionnel.

La création des EPLESF modifie en profondeur la structure et l'organisation de l'école et menace la direction et le fonctionnement de l'école. En mettant écoles et enseignant-es sous l'autorité d'un principal de collège, elle impose un nouveau maillon hiérarchique et un fonctionnement calqué sur le second degré qui ne sera pas sans conséquences sur le quotidien des écoles. Elle porte atteinte à toutes les écoles primaires et particulièrement aux petites écoles. Elle impactera donc fortement l'espace rural et la notion d'école de proximité. Et que sont ces « savoirs fondamentaux » ? Un minima scolaire dans une École du « sous-socle » ? En cohérence avec le projet de loi dit de « transformation de la Fonction Publique » qui prévoit un recrutement de personnels sur « contrat de projet », quels enseignants avec quelle qualification et quelle formation les élèves de ces établissements publics des savoirs fondamentaux auront-ils bientôt devant eux ? Un professeur des écoles, un professeur certifié ou agrégé ou un personnel contractuel polyvalent, « capable » d'enseigner de la Maternelle à la 3è...?

Sous prétexte d'instauration de la scolarité obligatoire à 3 ans, cette loi affaiblit l'école publique en organisant le transfert de financements vers le privé, et en précarisant la formation initiale. Loin d'être renforcée, l'identité de l'école maternelle est menacée. En soumettant les écoles à la concurrence sous la tutelle d'un Conseil de l'Évaluation de l'École dépendant du ministère, la loi entend enfermer les enseignant-es dans un rôle de répétiteurs des "bonnes pratiques". Ce projet de loi est une attaque sans précédent sur l'école et les personnels, la FSU s'y oppose et en demande le retrait. Nul doute que les personnels ainsi que les parents d'élèves seront nombreux dans les rues samedi 30 mars pour dénoncer toutes ces dérives et régressions dont l'objectif premier est bien loin de l'intérêt des élèves et du souci de leur réussite.

## **Évaluations**

En qualifiant de « faute professionnelle » la non passation ou la non-remontée des évaluations CP, le ministère qui peine à convaincre fait preuve d'autoritarisme. La FSU s'oppose à ce que les enseignant-es qui toutes et tous s'acquittent de leurs obligations professionnelles (respect des programmes, conception et passation d'évaluations au service de la réussite des élèves, restitution des résultats aux familles...) soient inquiété-es par une procédure disciplinaire infondée.

## Formation initiale

Le nouveau référentiel « Former aux métiers de l'enseignement » prévoit un recentrage sur les fondamentaux, tout en réduisant la part des autres disciplines, de la recherche et de la didactique dans la formation initiale.

La place du concours annoncée en fin de M2 par le ministre reculera de fait l'entrée dans la carrière d'un an, précarisant ainsi un grand nombre d'étudiant-es et constituera un vivier d'étudiant-es formé-es susceptibles d'être contractualisé-es. La FSU continue de défendre un autre projet pour la formation.

## Mobilité / Mouvement intra

La FSU rappelle son opposition aux nouvelles modalités du mouvement intra départemental imposées par le ministère qui conduiront à une mobilité forcée sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie, sans prendre en compte les objectifs environnementaux avec de longs trajets quotidiens.

C'est une négation du paritarisme qui avait permis la construction progressive de règles départementales adaptées aux spécificités locales.

L'impréparation du ministère et l'absence de formation des personnels administratifs pour mettre en œuvre ces nouvelles directives, le manque voire l'absence d'information sur le fonctionnement du logiciel, les reports et annulations des instances, les informations contradictoires tenues par le ministère et les IA-Dasen vont conduire à un fiasco qui touchera des milliers de collègues. Cela légitime la demande de moratoire des organisations syndicales.

## Carte Scolaire

Dans le premier degré, les dotations départementales ne permettent ni d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement sur tout le territoire, ni de réduire les inégalités. La FSU continue d'exiger une baisse des effectifs dans toutes les classes (#PasPlusDe25, #PasPlusDe20 en éducation prioritaire), de meilleures conditions de scolarisation en maternelle et pour les moins de trois ans en particulier, le rétablissement et le renforcement des RASED, le développement des PDM, des moyens suffisants pour le remplacement et la remise en route d'une véritable formation continue.

La FSU poursuit l'enquête sur la réalité de la carte scolaire, elle en publiera les résultats ainsi que le nombre d'écoles dépassant la moyenne de 25 élèves par classe afin de cerner au plus près les besoins de création de postes pour qu'ils soient pris en compte dans le prochain budget de l'éducation nationale.

Dans le second degré, comme évoqué dans notre déclaration à l'occasion des derniers CTSD et CDEN, au vu de la hausse prévue des effectifs, la suppression d'un seul poste d'enseignant est incompréhensible, inadmissible pour celui ou celle qui connaît un tant soit peu la réalité du quotidien des enseignants, les conditions d'exercice de leur métier, la charge voire la surcharge de leur travail... Et ce n'est pas un, pas deux... mais **24 postes** (8 en collèges, 7 en LGT et 9 en LP) qui vont être repris !!!

Quoi qu'en dise notre Ministre qui n'a plus guère de crédibilité, en tout cas plus du tout la confiance des personnels..., l'École n'est manifestement plus la priorité du gouvernement : loin des questions pédagogiques, de réussite de tous les élèves, d'attention et de moyens renforcés auprès de ceux qui en ont le plus besoin, la politique éducative qu'il mène est plutôt aujourd'hui essentiellement préoccupée par la gestion des ressources humaines –et surtout sur le « comment faire des économies »...-, empreinte de cette idéologie libérale qui transpire de tout le projet de société que notre Président est en train de nous ficeler (assurance-chômage, Fonction publique, École, Santé, Retraites,...), projet dont nous ne voulons pas, que nous rejetons en bloc, comme la majorité des Français d'ailleurs... !

Comment un Ministre de l'Éducation nationale, donc du dialogue, de l'esprit critique, du respect d'autrui, de la bienveillance,..., peut-il aussi effrontément proposer une loi qui, dans son article **premier**, impose aux enseignants une obligation de réserve sous peine de sanction disciplinaire ?

Comment un Ministre de l'Éducation nationale qui ne devrait viser que le plus haut et le meilleur pour nos élèves au travers d'un projet d'École et de société ambitieux peut-il à ce point casser notre système éducatif pour le réduire à l'acquisition de quelques pseudo « fondamentaux » et donc encore plus creuser les inégalités..., comment peut-il à ce point mépriser les personnels, -pour la grande majorité d'entre eux fonctionnaires engagés au service des élèves et de la réussite de tous-, cherchant, par la précarisation de leur « statut » à les rendre surtout les plus dociles possibles, dans un métier et une École formatés ?

La FSU mettra tout en œuvre pour contrer ces lois de « transformation de la Fonction publique » et « Pour une École de la confiance » et, avec les organisations syndicales UNSA-Education, CGT Educ'Action, SGEN-CFDT et SNALC, elle appelle à une grande mobilisation le samedi 30 mars prochain

**Pour** la priorité au service public d'éducation,

**Pour** des perspectives ambitieuses pour tous les élèves et tous les jeunes,

**Pour** une véritable reconnaissance de l'ensemble des personnels de l'éducation.